Object n°… Accueil des enfants durant leur temps libre (en abrégé A.T.L.) - Avenant n°1 à la convention conclue avec l'office de la naissance et de l'enfance (en abrégé, O.N.E.) - Approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment son article L1123-23 ;

Vu le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire et plus particulièrement l'article 17 qui définit les missions du coordinateur ATL ;

Vu le Décret du 26 mars 2009 modifiant le Décret du 17 juillet 2002 portant sur la réforme de l'Office de la Naissance et de !'Enfance et le Décret du 3 juillet 2003 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant le temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu la circulaire du 3 septembre 2009 relative au dispositif mis en place par le Décret du 26 mars 2009 et à la convention à conclure entre la commune et l'One ;

Vu l'annexe n°3 de l'Arrêté du 14 mai 2009 du Décret "ATL" reprenant le descriptif de fonctions du coordinateur Accueil Temps Libre appelé "ATL" ;

Vu son arrêté du 6 juillet 2010 approuvant la convention à conclure avec l'office de la naissance et de l'enfance dans le secteur « ATL » ;

Considérant les changements de fonction de Mme ……….. entre 20… à ce jour, exerçant les missions de coordinateur ATL à mi-temps depuis le……………. ;

Considérant les demandes de l'One en date de …………………….désireuse d'adapter la convention précitée ;

Considérant qu'il semble de bonne administration de procéder à l'actualisation de ladite convention "ATL" conclue avec l’One par le biais d'un modèle-type proposé sous forme d’avenant ;

Sur proposition du Collège communal;

A l'unanimité;

DECIDE:

**Article 1er** - de modifier, comme suit, l'article 4, paragraphes 2 et 4, de la convention conclue le ……. avec l'One :

«§2. …………………….

"§4. ……………………….

**Article 2** - d'approuver en conséquence, l'avenant n'1 coordonné et tel que reproduit ci-après :